

Extrait du Internet : Culture et Communication

<http://filipe.f.ferreira.free.fr/dlst>

# Piratage : un fléau pour l'art

- DLST Mag' - L'art et le piratage -

Date de mise en ligne : samedi 15 décembre 2007

---

**Internet : Culture et Communication**

---

**Pour tous, le piratage est devenu quelque chose de quotidien, beaucoup se disent que lorsqu'ils veulent un film ou un album "j'ai qu'à le télécharger", mais peu d'entre eux pensent réellement aux conséquences que cela implique**

Tout d'abord, il faut bien comprendre que le [peer to peer](#) (ou P2P ou encore "pair à pair") a causé une véritable révolution dans le monde d'internet et aussi des échanges car tout peut devenir échangeable gratuitement sans besoin d'intermédiaire.

<color="#red"> ***L'art appartient pour toujours à son créateur ( d'après la loi française...)***

L'art, selon la loi et donc d'un point de vue très très formel, est considéré comme tout ce qui est créé. On peut donc résumer ce texte par : "l'art appartient qu'à son créateur, à lui seul." Cependant, la loi a quand même reconnu deux « parties » au droit de la création, [le droit Moral](#), qui appartient pour toujours à son créateur, sauf au USA où les différents types de droit sont « condensés » dans ce qu'on appelle le [copyright](#), et lui permet d'agir sur celui-ci pour par exemple, s'il trouve que celui qui a acheté ses droits patrimoniaux nuit à sa réputation ou fait passer une image très mauvaise et ce que son œuvre représente. Il y a donc bien un deuxième type de droit, [le patrimonial](#), beaucoup plus intéressant pour les auteurs car c'est avec celui-ci qu'il touche de l'argent, en le vendant par exemple, ou en vendant leur œuvre. Donc, pour résumer un peu la loi, quand on pirate, on viole le droit moral car l'auteur n'a pas décidé de vous le donner, mais aussi on viole le droit patrimonial parce que celui qui a ces droits ne touche plus du tout d'argent, et toute création (c'est à dire tout et n'importe quoi) est dans l'absolu soumise à ses droits. En plus, cette sensation d'illégalité est très bien perçue par tous, [comme ce père de famille](#) qui ne veut pas que son fils pirate, qui à travers cette illégalité sent bien que l'on commet un vol et que l'on empêche les « vrais » artistes de gagner de l'argent.

### ***La mort des artistes professionnels !***

Comme dit plus haut, la sensation d'illégalité est bien présente dans l'acte de pirater. Et pourquoi ? Car ceci n'est rien d'autre qu'un vol. En effet, prenons comme exemple le domaine musical. Le dernier maillon de cette chaîne, qui est en occurrence l'acheteur, n'est pas présent, et ainsi les autres acteurs de cette chaîne, et le plus visible est l'artiste lui-même, ne touche plus d'argent au moment de la prise de possession de la chanson ou du CD car l'acheteur est devenu pirate ! Cependant, cela est plus compliqué que ça, car c'est en fait les maisons de disques qui touchent le plus d'argent lors de la vente d'un album, mais si on reprend le raisonnement expliqué plus haut, les maisons de disques touchent moins d'argent, et pour pallier à ceci, comme toutes les entreprises, elles procèdent au licenciement des employés les moins productifs. Ces employés sont les artistes, souvent considérés comme "has-been" ou légèrement en marge, mais qui ont un fort public, et c'est ce public qui en paie les conséquences. De plus, ce public n'est pas composé que de pirates, et même souvent ceux-ci sont en très grande minorité dans ce genre de public. On peut aussi voir dans les réseaux P2P la prolifération grandissante de morceaux ou de petits films réalisés par de vrais amateurs sans aucun talents et le problème vient donc sur la qualité de l'art, car maintenant il n'y a plus besoin d'avoir de talent pour montrer ses œuvres à tout le monde mais seulement d'avoir un C avec une connexion ADSL !

Cependant, certains clament haut et fort que le piratage n'est pas une chose néfaste pour les maisons de disques ou plus largement pour les maisons de productions et donc les artistes, car ces réseaux P2P en font la publicité, et de plus celle-ci est gratuite. Ou d'autres encore pensent que cela peut être [un des nouveaux moyens de communication](#)

Mais malgré ces interdits, des millions de personnes continuent de pirater des films, séries ou albums de musique, des questions se posent alors : Le piratage, pour qui, pourquoi et à quelle fin ? Et aussi on peut s'apercevoir que la répression au niveau de cet acte illégal se fait plutôt très discrète, donc quel lobby cache derrière cela et est-ce que

le [piratage peut aider les artiste ?](#)